

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 200

Artikel: Un faux pas
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un faux pas

Je lis dans l'« AZ » du 13 octobre, sous la plume de Monique Buri, ces lignes, au sujet du refus opposé par le Conseil fédéral à la demande de la Centrale sanitaire suisse d'un crédit de 462 250 francs en faveur du Vietnam du Nord :

« Pas de cette manière (So nicht).

» Le Conseil fédéral a définitivement gâché les chances qu'il avait de travailler à la détente en Indochine. Pis encore : En interrompant jusqu'à nouvel avis pour des raisons politiques l'aide humanitaire qu'il apportait au Vietnam du Nord (rappelons que la Centrale sanitaire apporte une aide exclusivement médicale), il a rompu avec une tradition à laquelle il avait été fidèle jusqu'alors.

Des chances gâchées

» Il a gâché sa première chance en ne reconnaissant pas le Vietnam du Nord en même temps que le Vietnam du Sud. Il a gâché sa seconde chance en renvoyant cette reconnaissance jusqu'en septembre 1971, par crainte de voir son geste mal interprété. Enfin, il vient de gâcher la dernière chance qu'il avait de pouvoir intervenir dans le conflit en qualité de médiateur, et cela parce que Hanoï a laissé l'ambassadeur suisse faire anti-chambre pendant des mois.

» Le Conseil fédéral, par sa politique extérieure, a ouvert de nombreuses portes au cours de ces dernières années. Quand bien même cette politique a souvent été mécomprise dans notre pays, elle ne s'en est pas moins révélée juste et à l'étranger, on a su l'apprécier à son juste prix. Pensons par exemple à notre rôle de médiateur dans le conflit du Bangla Desh ou à la toute récente nomination d'un diplomate suisse au poste d'envoyé de l'ONU en Namibie.

» On ne peut dès lors que difficilement comprendre qu'un gouvernement, qui a su faire preuve de tant de patience dans le développement de nos

relations avec tous les pays du monde, ait soudain perdu patience vis-à-vis de Hanoï. N'aurait-on pas pu attendre encore un peu, quand bien même l'attitude de Hanoï était ressentie comme un affront ? Ou bien a-t-on refusé à la Centrale sanitaire suisse le crédit de 462 250 francs qu'elle demandait, parce que cette organisation humanitaire se refusait avec raison à intervenir en faveur de Berne auprès du Gouvernement nord-vietnamien ? La Croix-Rouge a-t-elle jamais consenti à de pareilles démarches ?

» Les explications qui ont été données hier devant le Conseil national sont peu convaincantes. Quelles que puissent être les véritables raisons qui ont déterminé le Conseil fédéral, il n'aurait pas dû agir de cette façon. So nicht. »

* * *

J'ajouterai que cette décision est d'autant plus regrettable, qu'elle ne manquera pas d'être exploitée : par ceux qui, dès que la Tchécoslovaquie (par exemple) procède à quelque nouvelle épuration, s'empressent de retirer leur aide aux différents « Comités d'aide au Vietnam » (comme si c'était là une raison !); et par ceux qui voient dans le conflit vietnamien un thème de propagande et d'agitation, et qui ne manqueront pas de s'écrier : « Vous voyez bien ! La Suisse capitaliste est la complice de Nixon ! ».

Au delà de la diplomatie

Les Vietnamiens, dans tout cela... Les enfants vietnamiens, les vieillards, les femmes, et tous ceux qui ne s'intéressent nullement au conflit Est-Ouest, mais désirent cultiver leur jardin ou plus modestement survivre, à qui Aide au Vietnam, Terre des Hommes, etc, faisaient parvenir de la quinine, des antibiotiques, du plasma sanguin, des vêtements... ?

J. C.

La crise de l'autonomie communale

L'Union des villes suisses, lors de son récent congrès à Lausanne, s'est interrogée sur l'autonomie communale. Personne, en ce lieu, ne pouvait mettre en doute sa valeur, ni son opportunité. Intouchable. Expression d'une volonté de survie qu'il faut prendre au sérieux. Trop d'illustres auteurs se sont arrêtés sur elle, d'ailleurs, pour qu'il puisse en être autrement. Non, l'autonomie communale n'est pas une survivance désuète d'un passé d'autant plus prestigieux qu'il serait lointain !

Dès lors, dans ce cénacle, l'Etat — cantonal ou fédéral — centralisateur n'y est pas en odeur de sainteté.

L'Etat, pour la commune, est à la fois le père autoritaire — contre lequel on se révolte donc volontiers — et la mère nourricière — dont on éprouve de la peine à se défaire. Comment sublimer tout cela ? L'affirmation de soi n'est pas forcément suffisante.

Le propos est trop facile qui consiste à montrer que la commune reste le noyau irremplaçable de la vie civique, la « cellule politique de base ».

Résultat d'une collaboration entre l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses, un fort volume de près de quatre cents pages sera bientôt publié. Son titre : « Communes suisses et autonomie communale ».

De l'exposé présenté par M. Jean Meylan — l'un de ses auteurs — nous tirons une constatation et ses deux recommandations.

Une constatation :

« En recoupant les réponses des autorités avec le classement de leur commune dans les types socio-économiques et financiers, on peut voir que, très souvent, plus la spécialisation socio-économique du territoire est favorable fiscale-